

TEAMPLoux

== *infos* ==

Un parc éolien à Temploux !

*Le Comité de quartiers et village de Temploux
vous informe*

Quelques affiches informaient les riverains d'une réunion programmée par ELECTRAWINDS, en vue d'expliquer un projet d'installation de sept éoliennes sur le territoire de Namur-Temploux.

Afin d'être documenté, le Comité contacta le 1^{er} mars 2012, la société ELECTRAWINDS. Notre interlocuteur entendit notre demande, mais nous n'avons pas reçu de suite !

Ce parc éolien dépasse les limites de Temploux, et les entités de Gembloux et Jemeppe-sur-Sambre sont également impliquées.

Nous avons pu recueillir un plan qui vous présente la surface concernée (voir page 2).

Le projet est d'une ampleur telle, que l'activité de l'Aérodrome deviendrait impossible ; elle serait remplacée par d'autre(s) activité(s) dont nous ne connaissons pas la (ou les) nature(s). Le paysage Nord de Temploux se trouvera fortement modifié.

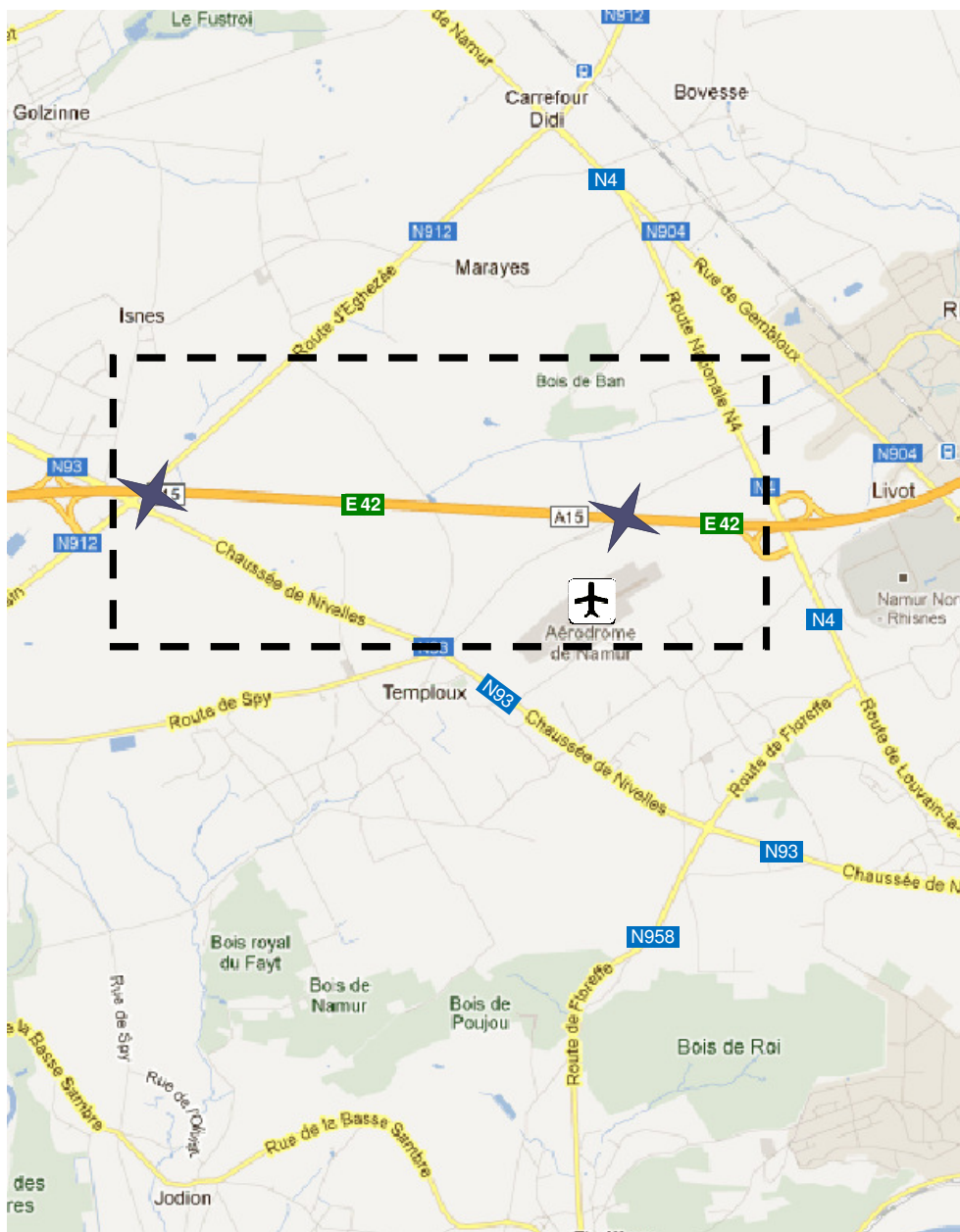
L'implantation d'éoliennes suscite l'adhésion : de moins en moins de centrales avec impact sur notre environnement ; ou l'inquiétude : les nuisances, le paysage, ...

En l'absence de renseignements, mais observant grâce à INTERNET des avis très controversés, nous vous invitons à consulter des sites qui vous permettront d'acquérir quelques convictions et interrogations. Celles-ci pourront alors être entendues lors de la réunion publique du mardi 20 mars 2012 à 19h00 en la salle Saint-Hilaire. Nous espérons vous y rencontrer nombreux.

Le Comité, pour sa part, prépare également des interpellations.

Vous trouverez en page 3 l'affiche d'invitation (parue dans *Publi Namur*) à la réunion de la société ELECTRAWINDS et en page 4, l'affiche de la Ville de Namur qui collecte également les remarques, ces dernières qui seront probablement difficiles avant la réunion du 20 mars !

*André Stevelinck - Claude Sonnet - Ernest Massart - Gérard Vanaubel
Hubert Sauvage - Jacques Dewez - Jean-Bernard Dupont - Jean-Bernard Beudels
Jean-Marie Allard - Myriam Gourdange - Xavier Cocu*



D'après les renseignements recueillis par l'aérodrome de Temploux auprès de ELECTRAWINDS, les sept éoliennes seraient implantées entre les deux ✨ de part et d'autre de l'autoroute E42. Le rectangle en pointillé représentant probablement la zone d'influence des éoliennes.

Avis à la population

Information du public avant l'introduction d'une demande de permis unique

La **Société Electrawinds**, dont le siège social est situé, **John Cordierlaan 9, 8400 Oostende**, prévoit d'introduire prochainement une demande de permis unique relative à l'**implantation d'un parc de 7 éoliennes d'une puissance totale maximale de 21 MW** sur le territoire de la Ville de Namur, localisé dans le village de Temploux.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, cette demande de permis doit faire l'objet d'une **ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** et d'une **RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC**, à laquelle quiconque est invité à assister.

La RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC aura lieu le 20 mars 2012 à 19h, à la salle Saint-Hilaire à l'adresse: rue Lieutenant-Colonel Maniette 7, 5020 Temploux.

Cette réunion d'information est organisée par la société Electrawinds, avant le dépôt de la demande d'autorisation, et a pour objet :

- 1/ de permettre au demandeur de présenter son projet,
- 2/ de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet,
- 3/ de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences,
- 4/ de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations sur le projet de la société Electrawinds peuvent être obtenues auprès de la personne suivante: **Aurélié Deshpande, Projectmanager, S.A. Electrawinds, tél. 059/56.97.00**

VILLE de NAMUR

Dossier : Parc de 7 éoliennes à Temploux - Namur

Avis à la population

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Bourgmestre informe ses administrés de l'avis sous encadré sollicité par la société **Electrawinds sa**, relatif à un projet soumis à étude d'incidences dans le domaine du droit de l'environnement.

Avis à la population

Information du public avant l'introduction d'une demande de permis unique de classe 1

La sa. **Electrawinds**, dont le siège social est situé, John Cordierlaan 9, 8400 Oostende, informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès du Collège communal de la ville de NAMUR une **DEMANDE DE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1** pour l'implantation d'un parc de 7 éoliennes d'une puissance totale maximale de 21 MW sur le territoire de la ville de Namur, situé sur localité de Temploux (Namur).

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce projet devra faire l'objet d'une **ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** avant l'introduction de la demande de permis unique.

Pour faire en sorte que le public puisse s'informer du projet et que cette étude prenne en compte les observations et remarques de la population, quiconque est invité à assister à la **REUNION DE D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC** qui sera organisée le **20 Mars 2012 à 19h00** à l'adresse suivante : salle Saint-Hilaire, rue Lieutenant-Colonel Maniette, n° 7 à 5020 Temploux - Namur.

La présente disposition est régie notamment par les articles D29-5 et D29-6 du Code du droit de l'Environnement.

L'article R41-4 stipule en substance que toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion de consultation, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au collège communal du lieu où s'est tenue la réunion de consultation et en y indiquant ses nom et adresse, **ainsi qu'une copie au demandeur lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude.**

Date d'affichage de l'avis : 1^{er} mars 2012.
Date de publication de l'avis : 2 mars 2012.
Date de fin de publication de l'avis : 21 mars 2012.

Les observations écrites peuvent être adressées au :
Collège communal - Service des Permis d'environnement – Esplanade de l'Hôtel de Ville à 5000 Namur. Adresse E-Mail : permis.environnement@ville.namur.be
Le demandeur : **Electrawinds sa**, John Cordierlaan 9, 8400 Oostende
Bureau chargé de l'étude d'incidences : IRCO, rue Bosimont, 5 à 5340 Gesves.

A Namur, le 20 février 2012

Le Bourgmestre ou son délégué,
Monsieur Alain DETRY
Echevin de l'Environnement,

Pour contacter le Comité de quartiers et de Village
cqv@temploux.be